PRÉFET
DE LA MAYENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

Service de la protection de l'environnement et installations classées

Laval, le 15/04/2022

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 14/04/2022

Contexte et constats

Publié sur GÉORISQUES

EARL HORIZONS

LA HAUTE CHAUNIERE
53420 CHAILLAND

Références : dossier n° 4858- AH – 202200662

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 14/04/2022 dans l'établissement EARL HORIZONS implanté LA HAUTE CHAUNIERE -53420 CHAILLAND. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (https://www.georisques.gouv.fr/).

L'inspection a été faite dans le cadre du plan pluriannuel de contrôle

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- EARL HORIZONS
- LA HAUTE CHAUNIERE 53420 CHAILLAND
- Code AIOT dans GUN : 0055302932
- Régime : Enregistrement

L'exploitant bénéficie d'un arrêté préfectoral d'enregistrement du 08 septembre 2015, pour exploiter 386 truie, 2 verrats, 48 cochettes, 1584 porcelets post sevrage et 1 188 porcs à l'engraissement soit 2 717 animaux équivalents. L'exploitation exploite un atelier de bovins allaitant sous le régime du règlement sanitaire départemental.

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- Tous les thèmes de l'arrêté préfectoral du 27/12/2013 ont été contrôlé

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de

l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite
- la prescription contrôlée
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'inspection des installations classées
  - les observations éventuelles
  - le type de suites proposées (voir ci-dessous)
  - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Il n'y a pas eu de constat hors des points de contrôle.

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes sont susceptibles de faire l'objet de propositions de suites administratives :

Nom du point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une précédente inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)
Prescriptions générales sur la gestion de l'eau	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 16, 17, 18, 19, 22	/
Prescriptions générales déchets, équarrissage	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 33, 34, 35	Absence de conteneur à température négative
Prescriptions générales sécurité, incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 8, 9, 12, 13, 14, 15	Absence de contrôle des installations électriques Absence de réserve incendie
Prescriptions générales épandage	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 26, 27, 37	Absence de MAJ PE

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

Nom du point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une précédente inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)
Prescriptions générales	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 3, 4, 5, 6, 7, 10, 20, 21, 22, 24, 31, 32	/
Prescriptions générales effluents, déchets	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11, 23, 25	/

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Il a été des non-conformités moyennes.

2-4) Fiches de constats

Nom du point de contrôle : Prescriptions générales

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 3, 4, 5, 6, 7, 10, 20, 21, 22, 24, 31, 32
Thème(s) : Élevage, Généralités
Prescription contrôlée : Effectifs, tenues générales, gouttières, propreté, perceptions odeurs, dératisation, plantation, bruit, gestion des pâturages et parcours extérieurs
Constats : Le jour de l'inspection, il a été constaté sur le site La Haute Chaunière, 381 truies et 610 porcelets post sevrage et sur le site Le Saudrais, 989 porcs à l'engraissement, soit 2 254 animaux équivalents. Il a été également constaté un atelier allaitant d'une quinzaine de vaches. L'exploitant bénéficie d'un arrêté préfectoral d'enregistrement du 08 septembre 2015, pour exploiter 386 truie, 2 verrats, 48 cochettes, 1584 porcelets post sevrage et 1 188 porcs à l'engraissement soit 2 717 animaux équivalents. L'exploitation exploite un atelier de bovins allaitant sous le régime du règlement sanitaire départemental.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

Nom du point de contrôle : Prescriptions générales sur la gestion de l'eau

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 16, 17, 18, 19, 22
Thème(s) : Élevage, Gestion de l'eau
Prescription contrôlée : Alimentation eau, analyse, compteur, relevé mensuel, disconnection, gestion économe, déclaration forage, abreuvement des animaux
Constats : Absence de relevé mensuel des consommations d'eau Pour les autres points, il n'y a pas de constat de non-conformité.
Observations : Les forages n'ont pas été réalisés. Les deux sites de l'exploitation utilisent le réseau d'eau public.
Type de suites proposées : Susceptible de suites
Proposition de suites : Sans objet

Nom du point de contrôle : Prescriptions générales effluents, déchets

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 11, 23, 25
Thème(s) : Élevage, Gestion des effluents
Prescription contrôlée : Stockages, étanchéité, stockage au champ, mis sur CEP
Constats : Il n'y a pas de constat de non-conformité.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

Nom du point de contrôle : Prescriptions générales déchets, équarrissage

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 33, 34, 35
Thème(s) : Élevage, Déchets, équarrissage
Prescription contrôlée : Gestion des déchets, absences de brûlage de déchets, emballages médicaments, emballages phytosanitaires, bac équarrissage, congélateur, aire facile à nettoyer
Constats : Absence de conteneur à température négative sur le site La Haute Chaunière. Pour les autres points, il n'y a pas de constat de non-conformité.
Type de suites proposées : Susceptible de suites
Proposition de suites : Sans objet

Nom du point de contrôle : Prescriptions générales sécurité, incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 8, 9, 12, 13, 14, 15
Thème(s) : Élevage, Sécurité du site et incendie
Prescription contrôlée : Stockage « produits dangereux », rétention (produits dangereux, cuve à fuel,...), stockage gaz, sécurisation des fosses, stockage produits phytosanitaires, extincteurs, vérifications des extincteurs, affichage de sécurité, accessibilité réserve incendie, borne incendie, plan d'eau ou mare, autres, vannes de coupures générales, registre des risques, plan des zones à risques, fiche de donnée de sécurité, contrôles des installations électriques
Constats : Absence de rétention des bidons de fuel sur le site Le Saudrais ; Absence de fermeture du local des produits phytosanitaires ; Absence de contrôle des installations électriques ; Absence de réserve incendie sur le deux sites.
Type de suites proposées : Susceptible de suites
Proposition de suites : Sans objet

Nom du point de contrôle : Prescriptions générales épandage

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 26, 27, 37
Thème(s) : Élevage, Épandage
Prescription contrôlée : Respect des périodes, respect des périodes des CIPAN, interdiction d'épandage le week-end, plan de fumure, analyse de terre, épandage de boues de STEP, bons d'enlèvements des prêteurs de terre, plan d'épandage, dose nitrate apportées (prévisionnelle)
Constats : Absence de mise à jour du plan d'épandage (perte d'un prêteur de terre et reprise d'un prêteur de terre, reprise 29,27 hectares de SAU)
Type de suites proposées : Susceptible de suites
Proposition de suites : Sans objet

PRÉFET
DE LA MAYENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

DDETSPP53
Service Protection Environnement -Installations Classées

BILAN N et P2O5

NOM: EARL LES HORIZONS

ADRESSE: LA HAUTE CHAUNIERE -53420 CHAILLAND

DATE: 14/04/22

ANIMAUX	kg N	Kg P2O5	Nombre	N produit	P2O5 produit	temps pâture	N non maîtrisable	N maîtrisable	P non maîtrisable	P maîtrisable
Vaches laitières			38	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Vaches allaitantes	88	39	12	816	468	0	0,00	816,00	0,00	468,00
Vaches de réforme	40,5	25	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Génisse 0 -1 an	25	7	5	125	35	0	0,00	125,00	0,00	35,00
Génisse 1 - 2 ans	42,5	18	4	170	72	0	0,00	170,00	0,00	72,00
Génisse > 2 ans	54	25	3	162	75	0	0,00	162,00	0,00	75,00
Mâle 0 - 1									0,00	
croissance	25	7	7	175	49	0	0,00	175,00	0,00	49,00
engraissement	20	14	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mâle 1 - 2 ans									0,00	
croissance	42,5	18	7	297,5	126	0	0,00	297,50	0,00	126,00
engraissement	40,5	25	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mâle > 2 ans	73	34	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Broutard < 1 an, engraissement	27	18	6	0	108	0	0,00	0,00	0,00	108,00
place de veau de boucherie	6,3	3	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Truie ou verrat présent, par an(std)	17,4	14,1	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Truie non reproductive , par an (std)	9,5	6,36	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
porc charcutier produit après ps(std)	3,17	2,12	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
porcelet produit en post-sevrage(std)	0,44	0,31	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Truie ou verrat présent, par an (biphase)	14,3	11	365	5076,5	3905	0	0,00	5076,50	0,00	3905,00
Truie non reproductive , par an (biphase)	7,8	4,35	40	312	174	0	0,00	312,00	0,00	174,00
porc charcutier produit après ps (biphase)	2,6	1,45	3002	7805,2	4352,9	0	0,00	7805,20	0,00	4352,90
porcelet produit en post-sevrage (biphase)	0,39	0,23	9418	3673,02	2166,14	0	0,00	3673,02	0,00	2166,14
canards barbarie (mixte)	0,094	0,069	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
canard mulards PAG (extérieur)	0,113	0,117	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
canard mulards PAG (intérieur)	0,129	0,12	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
canards pékins	0,06	0,054	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
canes Barbaries futures repros	0,174	0,153	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
canes Barbaries repros	0,564	0,724	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Canes pékin x barbarie repro	0,561	0,629	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
dindes lourdes	0,285	0,242	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
dindes médium	0,237	0,23	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
dindes repro	0,584	0,592	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
pintades std	0,042	0,035	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
pintades label	0,068	0,054	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
poules pondeuses std (cages std)	0,436	0,38	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
poules pondeuses std (cage,fosse profonde)	0,242		0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
poules pondeuses std (cage,séchoir)	0,467	0,38	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
poules pondeuses label	0,373	0,353	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
poules pondeuses bio	0,365	0,349	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
poules pondeuses repro chair	0,362	0,495	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
poules pondeuses repro ponte	0,324	0,446	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
poulet bio bat fixe	0,082	0,074	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
poulet label bat fixe	0,066	0,048	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
poulet léger (export)	0,021	0,009	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
poulet std certifié	0,045	0,027	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
poulet std lourd	0,039	0,026	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
poulet std	0,028	0,015	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
			Total	18612,22	11531,04		0,00	18612,22	0,00	11531,04

Production d'azote épandable par les vaches laitières (KgN/an/animal)

Temps passé à l'extérieur / production laitière	< 6000 kg	6000 à 8000 kg	>8000 kg
4 mois	75	83	91
4 à 7 mois	92	101	111
7 mois	104	115	126

Production de phosphore par les vaches laitières (KgN/an/animal)

Temps passé à l'extérieur / production laitière	< 6000 kg	6000 à 8000 kg	>8000 kg
4 mois	38	38	38
4 à 7 mois	38	38	38
7 mois	38	38	38

prêteur de terre	inscrit au PE	Bordereau valide	Kg N	Kg P
EARL VILLENEUVE	X	x	2112	1308
MME TALPIED MARINE	X	x		
GAEC DE LA DEULINIERE	X			
EARL PIGNORED			1599	991
			3711	2299

exportation preneur	3711	2299
importation	0	0
N organique sur l'exploitation	14901,22	
P organique sur l'exploitation	9232,04	
S.A.U exploitation	164,71	
S.P.E	0	
S.P.N.E	0	
S.PATURE	0	
S.PATURE.N.E	0	
indice N	90,5	
N Minéral	9000	
indice N total	145,1	
P Minérat	690	
indice P	60,2	

exportation des cultures	11627	Ratio	85,34%

N org non maîtrisable	N org maîtrisable	P org non maîtrisable	P org maîtrisable
0,00	14901,22	0,00	9232,04